



N° d'épreuve FFM _____ **222**
 Moto-Club _____ **Amicale Motocycliste CHINON**
 N° d'affiliation _____ **1382**
 Date _____ **18 MARS 2018**
 Lieu _____ **mes trottés loup CHINON 37**
 Organisateur technique - **RICHER Dominique**
 E-mail _____ **richer.garage@wanadoo.fr**
 Téléphone _____ **06.87.27.30.60 - 02.47.58.64.51**

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course **Jean Luc DELPON - Alain BELLANGER** Licence : **008362 - 298203**
 Président du Jury ou Arbitre* **GERAY Claude** Licence : **011338**
 Membre du Jury **FAIVRE Joël** Licence : **009935**
 Membre du Jury **GAUTIER Claude** Licence : **038368**
 Commissaire technique responsable ---- **désigné par la FFM** Licence :
 Responsable du chronométrage **désigné par la FFM** Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue 125cc	13 ans		125cc	
national NCO	13 ans		maxi 500cc 2tps-450cc 4tps	

Engagement :

Site Internet --- **www.amc chinon**
 Contact ----- **RICHER Dominique**
 Téléphone ----- **0687273060 - 0247586451** E-mail --- **richer.garage@wanadoo.fr**

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
 Tarif : **10€**
 Caution : **200€**

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Docteur Sylvie COSTE**

Nombre de secouristes **32**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **St Benoit la Foret**

Temps de trajet (en min) **4 mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **les trottés loup**

Adresse **Les fontenilles 37500 CHINON**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1940 m**

Largeur minimum de la piste **6 m**

Largeur de la grille **37 m**

Longueur de la ligne droite de départ **84 m**

Nombre d'OCP* **28**

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto :
 Pendant les essais : **45**
 En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :
 Pendant les essais : **35**
 En manche : **30**



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date :

A. M. S.
 Amicale Motocycliste
 de Chinon

Visa de la Ligue

Date : **08/01/2018**

Visa de la FFM

Date :

Numéro :



N° d'épreuve FFM _____ **222**
 Moto-Club _____ **Amicale Motocycliste CHINON**
 N° d'affiliation _____ **1382**
 Date _____ **18 MARS 2018**
 Lieu _____ **les trottés loups**
 Organisateur technique - **RICHER Dominique**
 E-mail _____ **richer.garage@wanadoo.fr**
 Téléphone _____ **06.87.27.30.60 - 02.47.58.64.51**

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date _____ 18 mars 2018

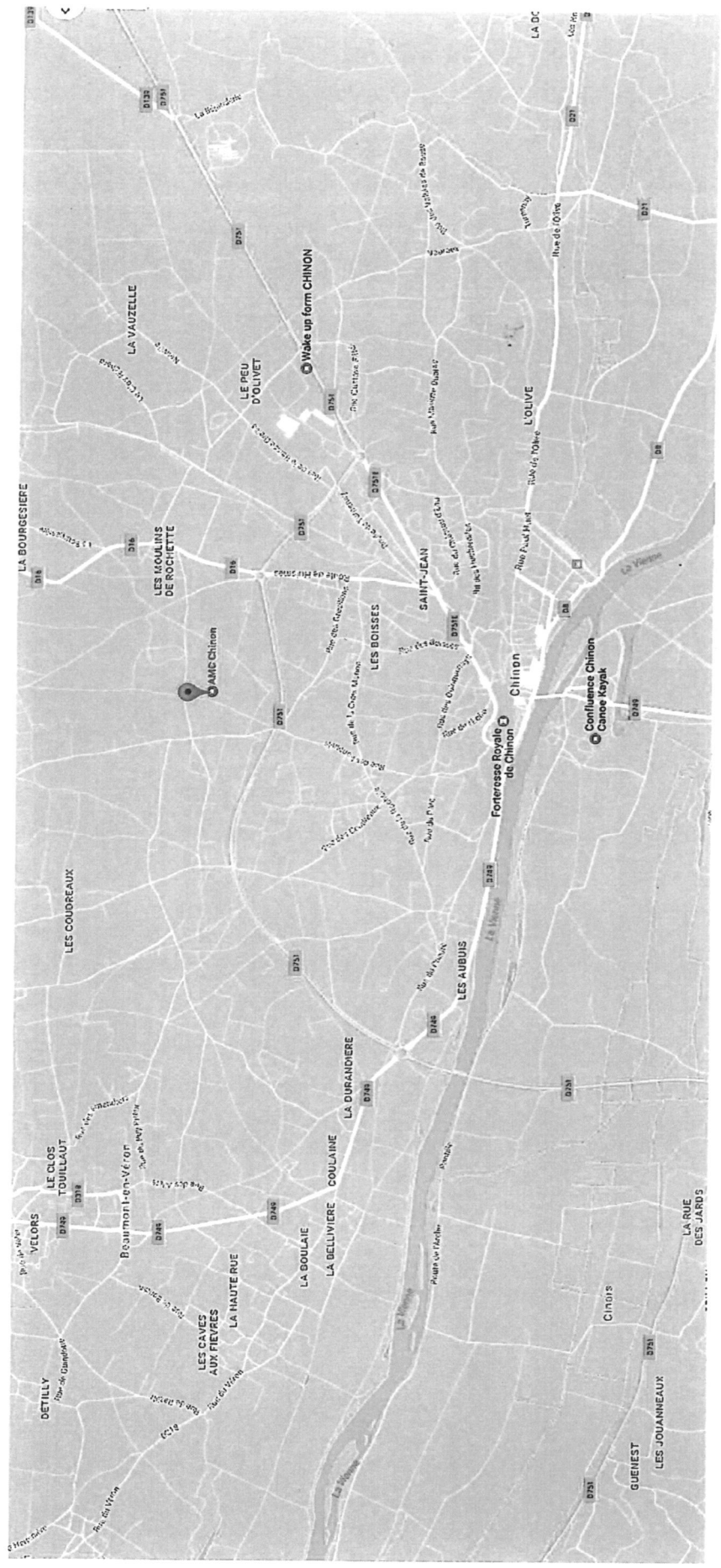
Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
15h00	20h00	Contrôles administratifs	samedi 17/03/18	5h
15h00	20h00	Contrôles techniques	samedi 17/03/18	5h
7h00	8h00	Contrôles administratifs	toutes	1h
7h00	8h00	Contrôles techniques	toutes	1h
8h10	8h25	Essais Libres	national NCO	15 mn
8h30	8h50	Essais Libres sidecar grp A	chpt france side car	20 mn
8h55	9h15	Essais Libres sidecar grp B	chpt france side car	20 mn
9h20	9h45	Essais Libres + Chronos	ligue 125	10mn+15
9h50	10h05	Essais Chronométrés	national NCO	15 mn
10h05	10h15	pause commissaire		10 mn
10h15	10h20	test depart groupe A	chpt france side car	5 mn
10h25	10h45	Essais Chronométrés grp B	chpt france side car	20 mn
10h50	10h55	test depart groupe B	chpt france side car	5 mn
11h00	11h20	Essais Chronométrés grp A	chpt france side car	20 mn
11h25	11h45	Manche 1 NCO	national NCO	15mn + 1T
11h45	13h20	Repas		
13h20	13h30	mise en place sécurité		10 mn
13h30	14h00	Manche 1 sidecar	chpt france side car	20mn+2T
14h05	14h30	Manche 1 I25	ligue 125	20mn+1T
14h35	14h55	Manche 2 NCO	national NCO	15mn + 1T
14h55	15h15	Entracte		20 mn
15h15	15h45	Manche 2 sidecar	chpt france side car	20mn+2T
15h50	16h15	Manche 2 I25	ligue 125	20mn+1T
16h20	16h40	Manche 3 NCO	national NCO	15mn + 1T
16h40	17h00	Entracte		20 mn
17h00	17h30	Manche 3 sidecar	chpt france side car	20mn+2T
17h35	18h00	Manche 3 I25	ligue 125	20mn+1T

Date -----

18 mars 2018

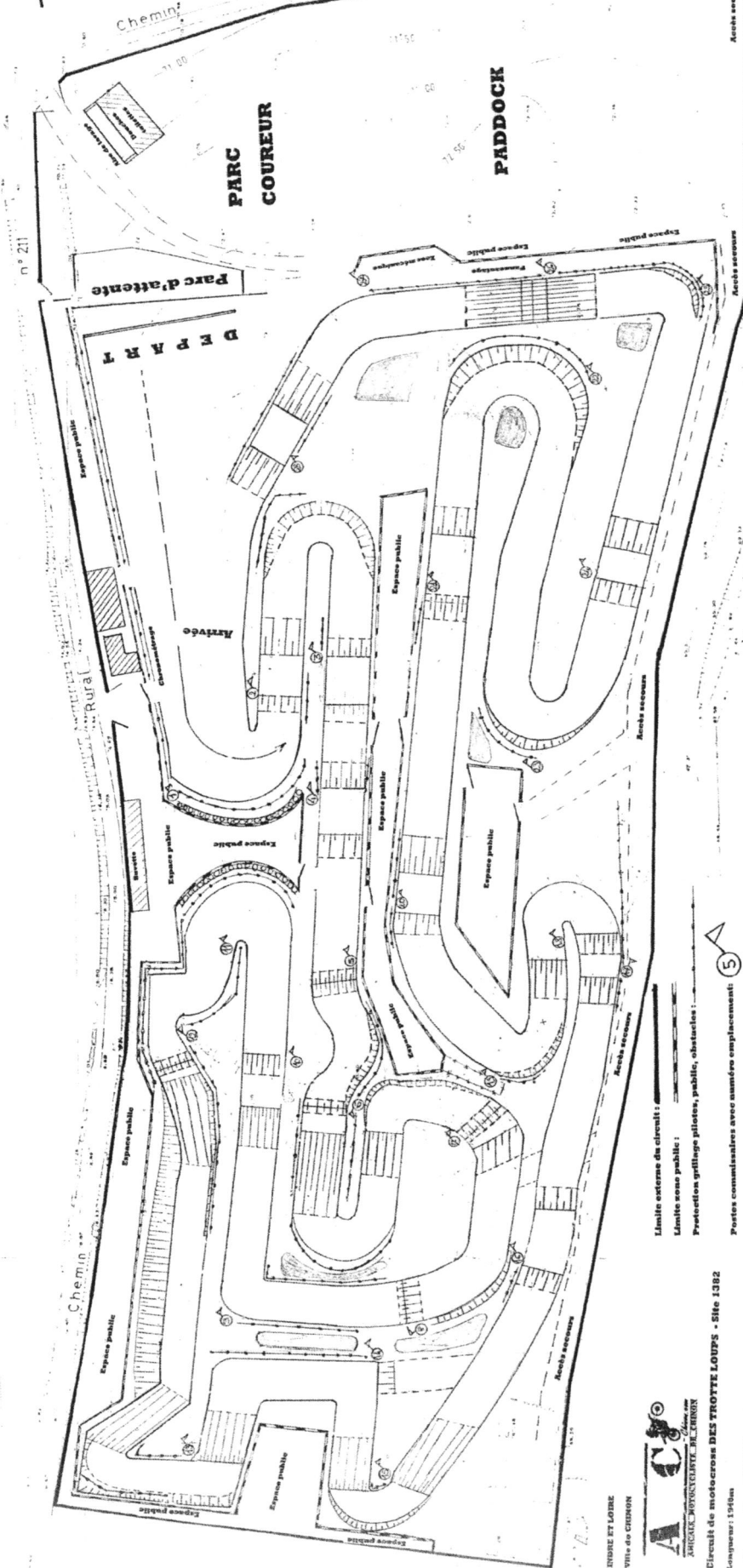
Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
18h00		fin		
18h15		Remise des Prix	toutes	

A. M. C.
Amicale Motocycliste
de Chinon



NORD

Rural n° 42



RUE ET LOIRE
VILLE DE CHENON



AMICALE MOTOCYCLISTE DE CHENON
Circuit de motocross DES TROTTE LOUPS - Site 1382
Longueur: 1900m



- Limite externe du circuit :
- Limite sous public :
- Protection grillage pilotes, public, obstacles :
- Postes commutateurs avec numéro emplacement :
- Zone recueilli des eaux de pluie :

A. M. C.
Amicale Motocycliste
de Chenon

ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION : 794204/218 .16

ASSURE : AMICALE MOTOCYCLISTE CHINON

COMPÉTITION : MOTO CROSS NATIONAL

CATEGORIE : SIDE CARS - NATIONALE

LIEU : LES TROTTES LOUPS – 37 500 CHINON

N° D'AGRÉMENT : EN ATTENTE

DURÉE : 1 JOUR

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 18/03/2018

JUSQU'AU : 18/03/2018

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

PRIME 2 821.00 €

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

Franchise :

La partie responsabilité civile exclut les premiers 500,00 € de chaque demande d'indemnisation au titre de dommage matériel causé aux biens d'autrui

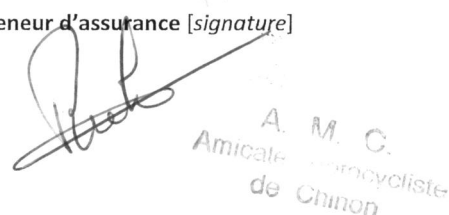
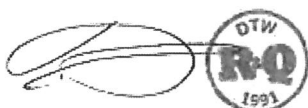
La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

* Police souscrite par la FFM au nom de

qui lui est affiliée.

Après de DTW 1991 Underwriting Limited,

Preneur d'assurance [signature]



A. M. C.
Amicale Motocycliste
de Chinon

Date 12/12/2017

GRAS SAVOYE, courtier en assurance et en réassurance

Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France Tél 33 (0)4 72 34 90 20 – Fax : (0)4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33 – 33 Quai de Dion-Bouton – CS 70001 – 92814 Puteaux Cedex

Tél : 01 41 43 50 00 – Fax : 01 41 43 55 55 – <http://www.grassavoie.com>

Société par actions simplifiée au capital social de 1 432 600 € – 311 248 637 RCS Nanterre – N° FR 61311248637
Courtier inscrit auprès de l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>)
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACP (Autorité de contrôle prudentiel), 61 Rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9

**PREUVE DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
SOUSCRITE AUPRÈS DE
CERTAINS ASSUREURS DE LLOYD'S, LONDRES
PAR
LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME (FFM)
74 Avenue Parmentier
75011
Paris, France
E-mail : aboisgrolier@ffmoto.com
Tél : + 33 (0) 1 49 23 77 00**

La Fédération Française de Motocyclisme (FFM) (le « Titulaire de la police cadre ») a souscrit une Police cadre auprès de certains Assureurs de Lloyd's, Londres (les « Souscripteurs ») couvrant la Responsabilité légale telle que définie dans la Police cadre de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM), ainsi que les bureaux et les adhérents individuels y afférents.

La Police cadre est régie par le Code des assurances, ainsi que par les Conditions générales et particulières qui y sont stipulées. Aux fins de l'application de la Police cadre, les Assureurs désignent comme lieu de leur domicile le bureau de leur Représentant général dont l'adresse est indiquée aux présentes, et acceptent la compétence des tribunaux français.

La présente Preuve d'assurance est délivrée en tant que Notification d'assurance à titre d'information uniquement, elle ne constitue aucunement un contrat d'assurance légal, et est soumise à l'ensemble des clauses, Conditions et Exclusions de la Police cadre qui ont été fournies au Titulaire de la police cadre, dont une copie est disponible pour consultation, sur demande, à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM), 74 Avenue Parmentier, 75011, Paris, France ou auprès de Gras Savoye (le Gestionnaire) Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France

Pour toute demande de renseignements de la Partie assurée concernant la couverture de la Police cadre, veuillez contacter le Gestionnaire ;
Dominique Brivadier
Gras Savoye, Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France Tél 33 (0)4 72 34 90 20, dominique.brivadier@grassavoye.com

La couverture conformément à la Police cadre est réputée s'appliquer séparément à chaque Bureau et à chaque Adhérent.

La couverture est présentée sommairement ci-dessous.

UMR : **B6991SCO2016S02**

Numéro de Police cadre : 794204

Période de couverture : du 1 Juillet 2017 à 00h00 (GMT) au 30 Juin 2018 à 24h00 (GMT).

FRANCHISE

La partie Responsabilité civile exclut les premiers 500,00 € pour chaque demande d'indemnisation au titre de Dommage matériel.

EXCLUSION DES SANCTIONS

Aucun (ré)assureur n'est réputé fournir une couverture et aucun (ré)assureur n'est tenu de payer une quelconque demande d'indemnisation, ni fournir aucune prestation en vertu des présentes si l'offre de ladite couverture, le paiement de ladite demande d'indemnisation ou l'offre de ladite prestation est susceptible d'exposer ledit (ré)assureur à une sanction, une interdiction ou une restriction en vertu des résolutions des

Nations Unies ou des sanctions, lois et règlements commerciaux et économiques de l'Union européenne, du Royaume-Uni ou des États-Unis d'Amérique.

RÉSILIATION DU CONTRAT

La Police cadre peut être résiliée conformément aux dispositions relatives à la résiliation telles que stipulées dans la Police cadre.

Veuillez contacter le Gestionnaire dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus pour plus de précisions.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ATTESTATION

1. Il est important de noter que DTW 1991 Underwriting Limited exerçant sous le nom de Just Underwriting Motorsport agit en qualité d'agent des Souscripteurs au titre de la présente assurance (le Titulaire de la couverture).
2. En cas d'enquête ou de demande d'information générale concernant votre police d'assurance, vous devez, en qualité d'Assuré, contacter en premier lieu le courtier en assurance qui a souscrit cette assurance ou le Titulaire de la couverture à l'adresse commerciale ci-dessous :

Courtier : Gras Savoye,
Bât C1 – Pôle Pixel,
26 Rue Emile Decorps CS 70120,
F 69628 VILLEURBANNE,
Cedex France,

Titulaire de la couverture : DTW 1991 Underwriting Limited,
71 Fenchurch Street,
London
EC3M 4BS

3. En cas de sinistre ou de tout événement susceptible d'entraîner un sinistre, vous devez le signaler immédiatement, en indiquant le numéro de la Police cadre, à :

DCS Global A Triton Company
1 Friary,
Temple Quay
Bristol
BS1 6EA

Numéro de téléphone : + 44 (0)117 344 5013

Fax : + 44 (0)117 344 5213

E-mail : R&Qmotorsport@triton-global.com

4. La présente police est assurée à 100 % par le Syndicat DTW 1991 de Lloyd's. Par conséquent, si vous souhaitez déposer une plainte officielle, vous devez contacter le Responsable de la conformité du syndicat DTW 1991 de Lloyd's à l'aide d'une des options suivantes :
 - a) par écrit (lettre ou courrier électronique) à l'adresse indiquée ci-dessous ; ou
 - b) par téléphone au numéro de téléphone indiqué ci-dessous ; ou
 - c) sur place (si vous souhaitez parler à quelqu'un en face-à-face, veuillez contacter le syndicat DTW 1991 de Lloyd's au numéro indiqué ci-dessous pour fixer un rendez-vous).

The Compliance Officer (Le Responsable de la conformité)
Syndicate DTW 1991
R&Q Managing Agency Limited
71 Fenchurch Street
London
EC3M 4BS

E-mail : syndicate1991@rqih.com

Tél +44 (0)20 7 977 0876

À réception de votre réclamation, le syndicat DTW 1991 s'efforcera de répondre dans les 10 jours ouvrables à compter de la date de réception mais ne dépassera en aucun cas le délai de réponse fixé dans les instructions reçues de la part de l'autorité chargée de la réglementation.

Si vous demeurez insatisfait, vous pouvez soumettre l'affaire à Lloyd's. Leur adresse et leurs coordonnées sont les suivantes :

Mandataire Général du Lloyd's
Lloyd's France SAS
8/10 rue Lamennais
75008 Paris
France

Tél : + 33 (0) 1 42 60 43 43
Fax : + 33 (0) 1 42 60 14 41
E-mail : lloydsparis@lloyds.com

Vous trouverez les détails des procédures de réclamations de Lloyd's dans une brochure intitulée « Comment traiterons-nous votre réclamation ? » sur www.lloyds.com/complaints. Ils sont également disponibles à l'adresse ci-dessus.

Si vous demeurez insatisfait après examen de votre réclamation par Lloyd's, vous êtes en droit de transmettre votre réclamation à votre autorité locale chargée de la réglementation, à un médiateur ou à un organisme de règlement de litiges. Sinon, vous êtes en droit de transmettre votre réclamation à l'United Kingdom Financial Ombudsman Service (Service de médiation financière du Royaume-Uni).

Si vous souhaitez obtenir une résolution en tant que personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, son entreprise ou sa profession, en tant que micro entreprise (une petite entreprise dont le chiffre d'affaires ou le bilan annuel est inférieur à deux millions d'euros et dont l'effectif compte moins de dix employés), association caritative dont le revenu annuel est inférieur à 1 million de GBP ou fiduciaire d'une fiducie dont la valeur nette de l'actif est inférieure à 1 million de GBP, vous pouvez transmettre l'affaire à l'organisation suivante :

Le Médiateur de la FFSA
BP 290
75425 Paris Cedex 09
France
Fax : 01 45 23 27 15
E-mail : le.mediateur@mediation-assurance.org

LOI DE 1998 SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (DATA PROTECTION ACT 1998)

Nous avons collecté et nous pourrions poursuivre la collecte de certaines informations sur les personnes physiques au sein de ou liées à votre société et ses filiales (« personnes concernées ») dans le cadre de notre relation avec vous. Ces informations seront traitées à des fins de souscription de votre couverture d'assurance, de gestion de la police, de dispense de conseils sur la gestion des risques et d'administration des sinistres. Nous pourrions être amenés à transférer les informations entre nous, à nos réassureurs, conseillers juridiques, experts en sinistres ou agents à ces fins et autres. Cela peut impliquer le transfert des informations vers des pays ne disposant pas d'une législation de protection des données.

Certaines des informations que nous collectons peuvent être classées « sensibles ». Il s'agit des informations sur les procédures disciplinaires, les condamnations, les jugements ou les activités criminelles présumées.

Les personnes concernées ont un droit d'accès aux, et de correction des, informations leur concernant en notre possession. Si elles souhaitent exercer l'un de ces droits, elles doivent contacter le Responsable de la conformité en matière de protection des données :



DTW 1991 Underwriting Limited t/as Just Underwriting Motorsport
71 Fenchurch Street,
London,
EC3M 4BS

MENTIONS LÉGALES

DTW 1991 Underwriting Limited est un représentant mandaté par R&Q Managing Agency Limited, agréé par l'Autorité de réglementation prudentielle et réglementé par l'Autorité de bonne conduite financière britannique [Financial Conduct Authority] et l'Autorité de réglementation prudentielle [Prudential Regulation Authority].